

PROCES-VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 DECEMBRE 2016

Etaient absents : Mme Dominique PLOUHINEC (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC), M. Eric RAPHALEN (procuration à M. Maurice LE FLOCH), Mme Mélanie DUCROT (procuration à M. Christian BUREL), Mme Sophie GALLO (procuration à M. Raynald TANTER), M. Rémi MOALIC (procuration à M. Frédéric POURCHASSE), Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE), M. Michaël GUERIN (procuration à M. Arnaud VARIEL), M. Jean-Marc BREN (procuration à Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne **Christian BUREL** conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne les informations suivantes :

- L'accueil de M. Philippe BERROU, nouveau conseiller municipal – Mot de bienvenue et présente les excuses de Mme Sophie GALLO de ne pouvoir être présente ce soir.
- Le rappel de l'actualité nationale : les résultats des primaires de la droite et du centre.
- Le retour sur l'allocation du Président de la République et sa non candidature à la prochaine élection présidentielle
- Les informations suivantes :
 - ✓ Naissance de Nonna LUCAS sur la commune de Penmarc'h au domicile de ses parents.
 - ✓ Diffusion de l'émission « des Racines et des Ailes » d'une vision féérique de Penmarc'h avec une retombée immédiate sur le territoire.
 - ✓ Félicitations au club Cap Caval – Cormorans et Plomeur de leur démarche de groupement qui leur a permis de recevoir un prix le samedi 26 novembre 2016 et souligne qu'il s'agit du seul groupement à l'échelle nationale.
 - ✓ Rencontre avec les communes de Tréffiagat – Le Guilvinec - Plomeur et le SDIS pour la présentation de l'avant-projet définitif de la construction du centre de secours et de sa présentation à la population le 12/12 à 19h sur Plomeur.
 - ✓ Réception des travaux d'illumination de l'église St Nonna le 12 décembre à 19h30.
 - ✓ Désignation du Cabinet Géolitt pour accompagner la commune dans sa révision du PLU (Plan local d'Urbanisme).
 - ✓ Attribution de subventions :
 - de l'Agence de l'Eau 6 627€ pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales
 - de la Région à hauteur de 60 000€ pour l'appel à projet « héritages littoraux » pour l'aménagement des locaux sur la pointe de Saint-Pierre.
 - ✓ L'obtention pour la commune du label « commune touristique » et adresse ses remerciements aux agents et élus en charge du dossier.
 - ✓ Rappel le transfert à la CCPBS de la compétence tourisme au 1^{er} janvier et de la présentation au conseil de ce soir d'une délibération pour acter la fin de l'exploitation de l'EPIC au 31 décembre 2016.
 - ✓ Les installations pour les illuminations de Noël se terminent.
 - ✓ La programmation courant le mois de janvier 2017 d'une collecte des sapins de Noël pour une expérimentation sur le trait de côte du Ster.

- ✓ Préparation de l'anniversaire du jumelage en 2017 après la manifestation du festival du Goéland Masqué – Une réunion s'est tenue ce soir et le programme s'affinera au fil des mois.
- ✓ Remise des prix le 03 décembre du concours des jardins fleuris à la maison pour tous - 11h.
- ✓ Tenue de la cérémonie annuelle des pompiers à l'occasion de la Sainte-Barbe le 03 décembre à 18h – maison pour tous.
- ✓ Rappel du Téléthon et appel à la générosité de tous.
- ✓ Rappel du concert de Nada Surf le 03 décembre – 20h30 salle Cap Caval.

M. Bruno CARIOU souligne l'intérêt des sujets abordés et intervient sur la mise à disposition des bâtiments des anciens logements des gardiens de phare. Il souhaite que les élus aient accès au dossier, même au stade de l'étude pour connaître le contenu. Il rappelle que l'association Papa Poydenot attend la mise à disposition d'une partie des bâtiments concernés par le projet.

Mme Marie Claire DUPONT précise que la commune attend les clés et tout ceci va se faire comme prévu avec l'association concernée.

M. Arnaud VARIEL rappelle que d'autres associations existent à Saint-Pierre

Monsieur le Maire propose d'aborder l'ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2016*

Mme Fabienne LE GARS demande à intervenir pour souligner l'erreur dans les interventions des élus notamment en page 05 et 09. Elle précise qu'elle est intervenue et non Mme Valérie LE FAOU VILLARBU sur le point 12- **constitution de la société publique locale**. Elle souhaite également que **son intervention relative à la 4G** (et non Mme MORIN) soit plus explicite. En effet, elle a expliqué qu'elle avait composé le numéro d'appel figurant dans le journal municipal « Pen'mag » pour contacter un technicien pour l'installation d'un filtre. Ce technicien a conseillé l'installation d'un émetteur sur Pont-l'Abbé qui serait plus efficace car beaucoup de communes du pays bigouden sont concernées.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU intervient également sur deux points :

- Point 10 - **Versement d'une subvention pour les fournitures scolaires aux collégiens** à savoir : Qu'elle demandait la transmission chaque année du nombre de bénéficiaires de la subvention et leur répartition par établissement afin d'avoir une visibilité sur la fréquentation des établissements, voir notamment si les effectifs sont stables ;

- **En page 10 du PV du 28/10**, elle demandait la suppression du mot « révision » et de le remplacer par réunion.

« Mme Valérie LE FAOU VILLARBU mentionne la proposition du Maire d'une réunion plénière pour la restitution du cabinet RICARD. Envisage-t-on également une **réunion publique** du PPRL ? »

1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

1. Modification des compositions des commissions communales (rapporteur Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose d'apporter des modifications à la composition des commissions ci-dessous :

- De désigner, comme membre des commissions communales « solidarités, jeunesse, affaires sociales, culture et sport » et « affaires économiques, tourisme », Madame Sophie GALLO.
- De désigner, comme membre de la commission communale « solidarités, jeunesse, affaires sociales, culture et sport », Monsieur Frédéric POURCHASSE
- De désigner, comme membre des commissions communales « urbanisme et cadre de vie », Madame Brigitte BOLZER

A l'unanimité, la présente délibération est adoptée.

2. Modification du tableau des emplois (rapporteur Jean Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC informe les membres du conseil qu'après avis du comité technique du 28 novembre 2016, il est proposé de procéder à la modification du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2017.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU rappelle qu'une discussion a eu lieu en comité technique sur la transformation du poste de catégorie B en catégorie C d'un moniteur de voile.

M. Raynald TANTER précise que le classement correspond au profil de poste et la définition du cadre d'emplois. Ceci a été vu en présence de Mme Fabienne LE GARS membre du comité technique.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la modification du tableau des emplois.

3. Délibération concordante, modification des statuts de la CCPBS (rapporteur Raynald TANTER)

M. le Maire expose qu'il s'agit d'un ajustement des statuts de la CCPBS notamment en matière de développement économique et touristique en application de la loi NOTRe.

M. Bruno CARIOU intervient en précisant qu'il s'agit d'une compétence devenue obligatoire. Il fait remarquer que la CCPBS aura un seul office communautaire contrairement à la rédaction qui utilise le pluriel.

M. Raynald TANTER confirme qu'il n'y aura qu'un seul office communautaire au 1^{er} janvier 2017.

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil de la communauté de communes et en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** les modifications.

4. Modification de la désignation du référent de quartier (rapporteur Raynald TANTER)

Suite à la démission de Mme Florine LE PAPE ancienne conseillère municipale et référent de quartier de Saint-Guérolé, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau référent de quartier.

Sont candidats :

- **Madame Michèle LE PAPE**
- **Monsieur Robert BOUGUÉON**

Tous les deux résidents dans le quartier de Saint-Guérolé.

Après en avoir délibéré le conseil désigne **Madame Michèle LE PAPE** avec 23 voix (contre 6 voix pour **M. Robert BOUGUÉON**) en qualité de référent de quartier de Saint-Guérolé

5. Dépenses anticipées d'investissement (rapporteur Jean Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC soumet au conseil municipal l'autorisation de procéder aux dépenses anticipées conformément au Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25% des dépenses réalisées en 2016. Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances le 18 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser au titre de l'année 2017 M. le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% de l'exercice 2016.

6. Politique tarifaire 2017 (rapporteur Jean Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC soumet aux conseillers les propositions de modifications tarifaires pour l'année 2017.

M. Raynald TANTER demande que les tableaux soient fournis avec le compte-rendu de séance.

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'augmentations minimales.

Mme Fabienne LE GARS interpelle le Maire sur l'actualité relative au projet de la mise à disposition de salle Cap Caval pour les obsèques civiles.

M. Raynald TANTER rappelle que la commune appliquera les dispositions réglementaires.

M. Bruno CARIOU interpelle sur le surbooking des bouées notamment sur la réservation d'une bouée par deux utilisateurs qui règlent une redevance.

M. Raynald TANTER souhaite examiner les situations individuelles et pas de mention des noms des administrés concernés.

M. Arnaud VARIEL précise qu'il s'agit en l'espèce de respecter les étapes d'installation : on réalise les formalités et on dispose d'une autorisation municipale pour le mouillage.

M. Frédéric POURCHASSE demande que l'on soit précis dans la distinction entre mouillage forain et bouée. Le règlement doit être mis à jour afin d'éviter toute interprétation.

M. Bruno CARIOU se dit néophyte et précise qu'il s'agit de régler un problème d'utilisation peu importe qu'il s'agisse d'un mouillage forain ou d'une bouée.

M. Frédéric POURCHASSE dit que s'il y a bien un problème il n'est pas général mais individuel et ponctuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver ces tarifs au titre de l'année 2017.

7. Révision des loyers au 1^{er} janvier 2017 (rapporteur Jean Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise que chaque année les tarifs des logements communaux et de leurs charges sont révisés pour le 1^{er} janvier et informe que la commission finances en date du 18 novembre 2016 a émis un avis favorable aux propositions de revalorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la révision des loyers et charges au 1^{er} janvier 2017.

8. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (rapporteur Raynald TANTER)

La commune peut présenter des demandes de subventions dans le cadre de quatre projets à réaliser sur la commune et entrant dans le cadre des subventions de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il est proposé, après avis favorable de la commission finances en date du 18 novembre 2016, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

9. Demande de subvention dans le cadre du contrat de pays (rapporteur Raynald TANTER)

La commune peut présenter une demande de subvention dans le cadre du contrat de pays pour le projet d'aménagement de l'entrée de ville.

Il est proposé, après avis favorable de la commission finances en date du 18 novembre 2016, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

10. Rénovation et extension de la mairie, choix du Maître d'Œuvre (rapporteur Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER informe le conseil que selon les règles de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a confirmé en date du 7 novembre 2016 l'avis de la commission ad hoc pour retenir l'offre du cabinet AEC d'ERGUE-GABERIC. Il propose de confirmer l'attribution du marché au cabinet d'architectes.

M. Bruno CARIOU explique qu'en raison du choix d'implantation et pour rester cohérent avec les précédents votes de délibérations relatives au projet de rénovation et extension de la mairie il s'abstient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de PENMARC'H, **à la majorité dont sept abstentions** (Mmes Claudine CABON, Christine MORIN, Fabienne LE GARS, Valérie LE FAOU-VILLARBU, Ms Bruno CARIOU, Robert BOUGUEON et Jean-Marc BREN),

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration et d'extension de la mairie au groupement constitué par le cabinet d'architectes AEC d'ERGUE GABERIC associé aux BET de VRD CIT de Quimper, de Structure SBC de Quimper, de Fluides et thermique GK Ingénierie de Fouesnant, d'Acoustique ALHYANGE de Concarneau et à l'Economiste SICARD de Pont-l'Abbé pour un montant global de 121 865,00 € HT.
- D'autoriser la SAFI en tant que mandataire du maître d'ouvrage à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces y afférentes au nom et pour le compte de la Ville de PENMARC'H.

11. Sollicitation du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière auprès de la CCPBS (rapporteur Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD informe que la commune peut bénéficier auprès de l'EPCI du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière dans le cadre des acquisitions constituant des réserves foncières et répondant aux critères d'attributions. De même que la commune pourra solliciter la CCPBS pour tout dossier qu'elle jugera utile d'instruire.

M. Bruno CARIOU demande que les plans cadastraux des réserves foncières constituées soient annexés à l'avenir dans les projets de délibération afin de se rappeler la situation géographique des biens.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU s'abstient également car il n'y a aucun projet de lotissement d'acté sur ces réserves à l'heure actuelle.

M. Raynald TANTER explique que la démarche est longue en ce qui concerne le logement social et qu'il faut compter 3 à 4 ans pour arrêter un tel projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité dont cinq abstentions** (Mmes Valérie LE FAOU-VILLARBU, Christine MORIN, Fabienne LE GARS, Ms Robert BOUGUEON, Jean-Marc BREN), décide d'adopter la présente délibération.

12. Projet d'extension de l'EHPAD de Menez Kergoff : demande de garantie d'emprunt de la SA d'HLM Aiguillon Construction (rapporteur Hervé VAILLANT)

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18/11/2016 ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

DECIDE

- D'accorder la garantie communale pour le remboursement du prêt consenti à AIGUILLON CONSTRUCTION auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières.

- D'apporter la garantie selon la clé de répartition définie en conseil d'administration en date du 16/02/2016 entre les communes membres du SIVU de l'EHPAD Menez Kergoff basée sur la population servant à l'attribution de la D.G.F.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

2/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE ET SPORT

13. Demande de subvention pour l'accueil de réfugiés (rapporteur Hervé VAILLANT)

M. Hervé VAILLANT informe que la commune va recevoir prochainement des réfugiés sur son territoire logés dans un bien vacant loué par COALLIA, une association en charge de l'accompagnement des réfugiés. Les communes accueillantes peuvent percevoir une aide financière des services de l'Etat pour cet accueil. Il est donc proposé de solliciter cette aide.

M. Raynald TANTER précise que le Préfet M. BROT, lors de sa venue à la réunion organisée par l'Association Accueil de Migrants en Pays Bigouden, a précisé les conditions d'accueil des réfugiés sur le territoire national.

M. Hervé VAILLANT ajoute que cette famille serait accompagnée par les associations COALLIA et l'Association Accueil de Migrants en Pays Bigouden et qu'il ne s'agit pas d'un assistanat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'accueil des réfugiés.

14. Demande de subvention exceptionnelle à l'Association Accueil de Migrants en Pays Bigouden (rapporteur Marie-Claire DUPONT)

L'association Accueil de Migrants en Pays Bigouden va assurer l'accompagnement à l'échelle locale de la famille qui sera prochainement accueillie sur le territoire communal. La commune entend apporter un soutien financier à hauteur de 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 7 000 euros dans le cadre de l'accueil des réfugiés sur le territoire communal à l'association Accueil de Migrants en Pays Bigouden.

15. Subventions aux associations 2016 (rapporteur Marie Claire DUPONT)

Mme Marie Claire DUPONT soumet aux membres du conseil les propositions de subvention aux associations et ajoute que l'association Enfance et Partage a été oubliée.

M. Hervé VAILLANT précise que l'association Enfance et Partage fournit les colis de Noël aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Mme Marie Claire DUPONT demande que les élus approuvent les propositions de subventions aux associations au titre de l'année 2016.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDÉE
<u>I – ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL</u>	
Justification : Pour le montant des subventions accordées aux associations culturelles, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la diversité et la qualité des animations proposées ainsi que leur impact sur le territoire local, départemental voir régional.	
Association entre Terre et Mer	3 500 € + 2 000 € exceptionnellement
Le chariot du Stouic – Lancement de cours pour enfants	700 € exceptionnellement
<u>II – ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	
Justification : Pour le montant des subventions accordées aux associations sportives communales, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la qualité et le nombre des animations proposées, les déplacements occasionnés par leur sport, et la qualité de l'accueil mise en place pour la formation des enfants (nombre d'éducateurs formés, nombre d'entraînements proposés, activités annexes proposées).	
Pour les associations sportives non communales, nous octroyons 30 € par enfant de la commune si l'activité sportive de l'association ne peut être effectuée sur notre commune.	
Gym Penmarc'haise	500 €
Les nageurs bigoudens	210 €
<u>III- ASSOCIATIONS PATRIOTIQUE</u>	
F.N.A.C.A	130 €
Association des anciens combattants de Penmarc'h	130 €
Concours de la résistance	130 €
<u>IV – DIVERS</u>	
Justification :	
Amicale du personnel – EHPAD	3 400 €
Association des pêcheurs plaisanciers de Saint Guénolé	1 000 €
T'es Cap !	300 €
Association Hamac et trampoline	2 800 €
DDEN (union des délégués départementaux de l'Education Nationale)	100 €
Collège Laënnec de Pont l'Abbé – voyage scolaire	120 €
Association Prévention routière	300 €
Warma Suyus	200 €
AFIDESA (action finistérienne pour le développement de Sanguié)	500 €
<u>V -ACTION SOCIALE</u>	
Justification : AFM: Association Française contre les Myopathies AMPB : Accueil Migrants Pays Bigouden	
AFM	80 €
Enfance et Partage	300 €

Céline et Stéphane	100 €
Restos du Cœur, association nationale	200 €
AMPB	1 000 €
Amzer Vak	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la **majorité** (Mmes Valérie LE FAOU-VILLARBU, Michèle LE PAPE, Frédérique VOLANT et M. Frédéric POURCHASSE ne prennent pas part au vote).

16. Modification des désignations des membres au conseil d'administration de l'EHPAD (rapporteur Raynald TANTER)

Suite à la démission de Mme Florine LE PAPE ancienne conseillère municipale et membre du conseil d'administration de l'EHPAD, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** décide de désigner, comme membre du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. Monsieur Philippe BERROU.

17. Effacement des réseaux BT, EP et télécom, rue Ernest Renan programme 2016 (rapporteur Michel FRIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide d'accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications de la rue Ernest Renan et fixe la participation de la commune à 74 722.68 euros.

18. Fin de l'exploitation de l'EPIC tourisme de Penmarc'h à compter du 31 décembre 2016 (rapporteur Karine COSQUERIC)

Mme Karine COSQUÉRIC rappelle les dispositions qui conduisent à la fin de l'exploitation de l'EPIC et remercie l'ensemble des collaborateurs pour le travail de qualité. Elle remercie particulièrement la directrice de l'établissement Mme Nathalie HOUSSAIS dans la gestion de la structure et de son professionnalisme.

M. Raynald TANTER précise que la municipalité aura l'occasion de les remercier prochainement autour d'un pot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, décide qu'à compter du 31 décembre 2016, il est mis fin à l'exploitation de l'EPIC de l'office du tourisme communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette délibération

4/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aborde les questions présentées par les conseillers de la minorité :

1/Signalétique/ Nouvelle charte graphique communale. Dans son bilan touristique de la saison 2016 l'A OCD avait pointé une « signalétique déficiente » sur l'ensemble de notre territoire. Hier, nous apprenons par voie de presse que « le Département entend supprimer toutes les préenseignes pour sécuriser les voies de circulation et limiter la pollution visuelle en application de la loi Grenelle ». Le seul ressort possible sera la Signalisation d'Information Locale. Quelles mesures vont être prises à l'échelle de notre Commune pour satisfaire à ces objectifs alors que pour ne prendre que deux exemples nous avons vu, d'une part, surgir un panneau « maison médicale » et que, d'autre part, l'association « Les amis de la madeleine » envisage de pallier par elle-même à l'absence de signalétique afin de faire en sorte que ceux qui auraient trouvé le chemin de ladite Chapelle ne s'égarer au retour et ne repartent donc avec une mauvaise image de notre Commune ?

Mme Karine COSQUERIC est consciente du problème et rappelle les démarches entreprises par l'équipe municipale en 2016 :

- *Réunion le 16 juin 2016* à sa demande en présence de Maurice LE FLOCH sur la problématique de signalétique

La municipalité a donc reçu Mme Linda DO VALE, directrice de l'A OCD dans le cadre de la mise en place d'une Signalisation d'Information Locale. Cette réunion a permis de recueillir les informations concernant notamment les éventuels financements relatifs à la réalisation d'un projet.

Suite à notre réunion, Mme DO VALE a soumis l'intérêt de la commune sur ce sujet à la communauté de communes et un mail a été envoyé dans ce sens à la CCPBS par l'administration générale de la ville pour proposer la commune comme ville pilote). Madame LE GAL, DGS de la CCPBS, a proposé de relayer l'information à l'ensemble des mairies du territoire et d'identifier à terme, les territoires désireux d'engager une démarche commune afin d'harmoniser à l'échelle du PBS (fin juillet).

Une rencontre devait intervenir fin septembre et elle n'a eu lieu que le 28 novembre dernier.

Le lundi 28/11 s'est tenue une réunion sur le sujet à Pouldreuzic animée par l'A OCD et le SIOCA. Il a été fait un rappel de la réglementation – Action menée par le département et retour d'expérience de la commune de Fouesnant (budget 300 000 euros sur 2 ans). Les communes sont invitées à se mettre en conformité et souligne l'intérêt de la démarche pour un projet global. La commune doit également réfléchir à son projet de règlement de publicité et doit intégrer cette question dans sa démarche de révision du PLU – Cette réunion n'a pas vraiment fait avancer les choses.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si un calendrier est établi.

M. Maurice LE FLOCH rappelle qu'il existe un « millefeuille » dont la loi Grenelle – environnement avec la problématique de la pollution visuelle des publicités (enseignes & préenseignes). Il s'agit de répondre au schéma départemental et hiérarchiser les actions pour mettre en cohérence à l'échelle locale. Il sera nécessaire de rencontrer les acteurs économiques sur la remise à plat de la signalétique. La commune devra avoir recours un cabinet sur ce dossier.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU s'interroge sur la présence d'un nouveau panneau du cabinet médical au rond-point de Prat Gouzien.

M. Maurice LE FLOCH précise que les services municipaux ne sont pas intervenus sur ce panneau.

2/Aire de service des campings cars. Là aussi on pourrait évoquer le défaut de signalétique suffisante mais notre question traitera principalement du fait qu'elle soit souvent Hors-Service sans que l'on ait connaissance des problèmes rencontrés ?

M. Christian BUREL souligne que la commune dispose d'une politique d'accueil des camping-cars. Que l'aire du Viben a été créée et qu'elle constitue une aire digne de ce nom. Actuellement, une réflexion est menée avec des sociétés sur les éventuelles préconisations à mettre en place.

Il est rappelé par M. Raynald TANTER que la commune dispose **de deux espaces** :

- **Une borne libre-service** au niveau de la station d'épuration (eau, électricité, vidange)

Passage à la borne régulièrement hors saison et tous les jours pendant la période estivale
Dernière vérification technique - 15/04/2016 – contrat annuel –

Dernière panne liée à une dégradation sur le monnayeur : dépôt de plainte – Réparations :
fourniture serrure + réceptacle de monnaie –

Un espace pour la récupération au niveau du camping -1^{er} mai au 15 septembre (eau et alimentation électrique) principalement réservé aux touristes hébergés mais également en cas de défaillance de la borne à la station.

3/Chauffage de l'école Thomas Donnard. Les problèmes semblent récurrents cet hiver au niveau de la chaudière. Est-ce lié à la vétusté de l'installation ? Il ne s'agit pas d'un problème de vétusté.

Mme Dominique PLOUHINEC précise que l'entreprise est à nouveau intervenue pour résoudre le problème persistant. Il s'agit d'un problème de cartes électroniques. Une réparation provisoire a été trouvée pour remettre le chauffage dans cette classe (Mme Perrine LE COZ) depuis ce matin. Une nouvelle intervention est prévue le 06/12.

M. Raynald TANTER précise qu'il a été proposé dans cette attente à l'enseignante de changer de classe mais elle a refusé compte tenu que l'intervention aura lieu mardi 06/12. Les chaudières sont récentes (environ 5 ans).

Serres municipales. Sont-elles toujours utilisées ?

Si l'on parle du tunnel, non. La culture des fleurs n'est plus réalisée en régie depuis 2015 car la quantité du fleurissement a baissé pour être remplacé par des plantes vivaces. – Maintenant les plants sont amenés à maturité à la serre de Kerneven auprès d'un ESAT (travail en Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

4/ Accueil des Tout-Petits sur la Commune. Des porteurs de projet d'une Maison des assistantes Maternelles avaient lancé un sondage en début d'année quant à la création d'une telle structure d'accueil des « Tout-Petits ». Où en est le projet alors que, pour prendre l'exemple de l'école Thomas Donnard, à la rentrée de Janvier 2017 ce seront 37 enfants qui seront scolarisés dans une seule et même classe. Un demi-poste d'ATSEM supplémentaire va-t-il être créé ?

Mme Marie Claire DUPONT rappelle qu'un diagnostic sur l'enfance a été réalisé par la CCPBS sur l'offre de service et il a été constaté que les familles méconnaissaient les possibilités offertes sur le territoire. Une restitution sera réalisée en février 2017.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU souligne qu'il ne s'agit pas d'une méconnaissance parfois mais qu'il est difficile de demander à une mère de se rendre à Pont-l'Abbé si elle n'est pas motorisée. Le recours à un porteur privé pourrait être une solution.

Mme Marie Claire DUPONT précise que le nombre d'assistante maternelle est suffisant sur la commune et qu'elles peuvent se regrouper mais il serait nécessaire qu'elles trouvent un local.

Sur la question concernant l'école T. DONNARD, l'établissement dispose de 2 Assistantes Territoriales des Ecoles Maternelles (ATSEM) mais l'organisation des enseignants a fait qu'une ATSEM est dans la classe regroupant la grande section maternelle et le CP. La solution serait de régler le problème de la matinée où beaucoup d'enfants sont présents afin de soulager l'enseignant. Mais la collectivité n'a pas à s'immiscer dans l'organisation de l'éducation nationale.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU pose la question d'un hébergement dans les locaux de Kécity.

M. Raynald TANTER demande qu'on examine cette hypothèse mais craint un conflit d'usage.

5/ Ancienne pharmacie. Nous avons demandé lors de la séance du dernier conseil un rendez-vous afin de voir exposés les projets de création d'activité commerciale autour de cette structure ; et plus largement de faire un point sur les projets économiques, dont vous pourriez

avoir eu connaissance, portés dans la Commune. Votre calendrier vous permet-il de nous rencontrer avant la fin de l'année ?

M. Maurice LE FLOCH précise qu'il a eu des contacts pour un projet de salle d'activité mais que l'investisseur a réorienté son projet sur un autre territoire vers Aix en Provence.

M. Raynald TANTER rappelle que ce bien a été préempté et qu'il est envisagé de le remettre en vente – Mais il sera proposé à l'acquéreur initial.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU précise qu'il s'agit du droit de priorité dès lors que la commune veut se séparer du bien préempté.

Mme Christine MORIN demande si elle peut poser une dernière question concernant la rue de la coopérative à Saint-Guénolé notamment sur l'accessibilité au cabinet médical.

M. Raynald TANTER accède à cette demande avec aucune opposition des autres membres du conseil.

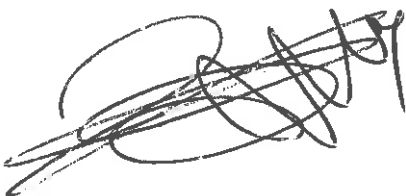
M. Maurice LE FLOCH précise qu'un « bateau » (aménagement du trottoir) a été déjà effectué par la commune afin d'avoir un meilleur accès au bâtiment. Le reste relève d'aménagements privés à la charge du cabinet médical.

Pour clôturer la séance du conseil municipal, M. Raynald TANTER souligne qu'il s'agit du dernier conseil de l'année 2016 et souhaite à tout le monde de passer de très bonnes fêtes en famille.

Il rappelle, avant que la séance soit levée, la manifestation du festival « feux croisés » la semaine prochaine et la cérémonie des vœux le 14/01/2017.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire
Christian BUREL



Le Maire
Raynald TANTER

